

Ministère des finances et de l'  
économie

Correspondance

27-12-1976

Doc: 1  
Fog: 2

13/10/76  
Kigali, le 27 septembre 1976

N° 725/BC.05.09

*Cl - Conseil des  
Adjudications*

Objet:

Réception Provisoire du Bâtiment  
Cpur d'Appel de Ruhengeri  
Réception définitive des Maisons  
Sociales et des Latrines  
Publiques de Ruhengeri.

A Monsieur le Secrétaire Général au Ministère  
des Travaux Publics et de l'Equipement  
KIGALI

- Monsieur le Secrétaire Général au Ministère  
de la Justice  
KIGALI

- Monsieur le Secrétaire Permanent du Conseil  
National pour la Politique Economique à la  
Présidence de la République Rwandaise  
KIGALI

- Monsieur l'Ambassadeur de Belgique KIGALI

S/couvert de Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
KIGALI

V- Monsieur le Directeur Général des Affaires  
Economiques et Financières à la Présidence  
de la République Rwandaise  
KIGALI

- Monsieur le Directeur Général de l'Inspection  
et Contrôle du Plan au Ministère du Plan  
KIGALI

- Monsieur le Directeur Général de l'Emploi  
et de la Sécurité Sociale au Ministère de la  
Fonction Publique et de l'Emploi  
KIGALI

- Monsieur le Directeur Général des Bâtiments  
Civils et de l'Urbanisme  
KIGALI

- Monsieur le Directeur du Change à la Banque  
Nationale du Rwanda  
KIGALI

- Monsieur BUSHISHI Jean Baptiste, Fonctionnaire  
Dirigeant au Ministère des Travaux Publics  
et de l'Equipement KIGALI

- Monsieur MUHASHYI Marcellin, Fonctionnaire-  
Dirigeant au Ministère des Travaux Publics  
et de l'Equipement KIGALI

Entreprise REBAR B.P. 188  
KIGALI

Monsieur le Secrétaire Général,  
Monsieur le Secrétaire Permanent,

.../...

- Monsieur l'Ambassadeur,
- Monsieur le Directeur Général,
- Monsieur le Directeur,
- Monsieur le Fonctionnaire-Dirigeant,
- Messieurs,

Me référant à la lettre n° I5.04.0I/2788 du 4 Août 1976 qui m'a été adressée par le Ministre des Travaux Publics et de l'Équipement au sujet de l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de vous inviter à procéder, le Mardi 5 Octobre 1976 à 10 heures locales, à la réception provisoire du bâtiment destiné à la Cour d'Appel de Ruhengeri.

Par ailleurs, suite au souhait exprimé par le Ministre des Travaux Publics et de l'Équipement suivant lettre n° I5.04.0I/34II du 8 septembre 1976, il sera procédé, après la réception précitée, à la constatation de l'état d'exécution des remarques formulées lors de la réception provisoire des maisons sociales et des latrines publiques de Ruhengeri.

Le rendez-vous est fixé en face du Bureau Préfectoral de Ruhengeri à l'heure indiquée ci-dessus.

Le Président du Conseil des Adjudications

RUHAMANYA Vincent.-

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Économie KIGALI
- Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Justice KIGALI
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Équipement KIGALI
- Monsieur le Préfet de la Préfecture de RUHENGERRI
- Monsieur le Président de la Cour d'Appel de RUHENGERRI
- Monsieur le Directeur de l'Usinex  
B.P. 97  
R. UHENGERRI